

Le Guide de la Compétition Padel 2022



MAJ DECEMBRE 2021

SOMMAIRE



Le sommaire de ce guide est interactif , il vous permet d'accéder directement à la page choisie. Vous trouverez en bas à droite des pages de ce document le pictogramme du sommaire qui vous permet un retour rapide à celui-ci.



I – REGLES GENERALES

<u>I.1 – Les types de compétitions</u>	P 1
<u>I.2 – La licence / participation aux épreuves</u>	P 3
<u>I.3 – Les formules sportives</u>	P 4
<u>I.4 – Les formats de jeu & temps de repos</u>	P 5
<u>I.5 – Les nombres de matchs par jour</u>	P 6
<u>I.6 – Juge-Arbitrage / Arbitrage</u>	P 7

II – LA DEMANDE D'HOMOLOGATION

<u>II.1 – L'homologation des tournois & la saisie des résultats</u>	P 8
<u>II.2 – L'homologation des championnats par paires ou par équipes</u>	P 10
<u>II.3 – Les délais de saisie des demandes d'homologation</u>	P 11
<u>II.4 – Les droits d'homologation & obligations des clubs</u>	P 12

III – LES TOURNOIS

<u>III.1 – Règles de participation</u>	P 13
<u>III.2 – Principes généraux</u>	P 14
<u>III.3 – Les Cahiers des Charges des Tournois Jeunes</u>	P 15
<u>III.4 – CDC Tournois Seniors</u>	
<u>III.4.1 – CDC Tournois Seniors Messieurs</u>	P 16
<u>III.4.2 – CDC Tournois Seniors Dames</u>	P 17
<u>III.4.3 – CDC Tournois Seniors Mixtes</u>	P 18



<u>III.5 – CDC Tournois Seniors Plus</u>	P 19
<u>III.6 – Le coaching</u>	P 20
<u>III.7 – Règles de gestion sportive (P 25 aux P 1000)</u>	P 22
<u>III.8 – Gestion des WO</u>	P 27
<u>III.9 – Prize money</u>	P 28
<u>III.10 – En cas de non respect du Cahier des Charges</u>	P 31

IV – LE CLASSEMENT

<u>IV.1 – Les principes du Classement</u>	P 32
<u>IV.2 – Equivalences de Classement Dames => Messieurs</u>	P 34
<u>IV.3 – Valorisation du World Padel Tour</u>	P 35
<u>IV.4 – Valorisation de l’American Padel Tour</u>	P 36
<u>IV.5 – Les barèmes de points</u>	P 37
<u>IV.6 – Les assimilations de Classement</u>	P 38
<u>IV.7 – Les blocages de Classement (blessure ou maladie / maternité)</u>	P 44
<u>IV.8 – Attribution des points à l’issue de la compétition</u>	P 45

V – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERLIGUES JEUNES 2022

<u>V.1 – Organisation sportive</u>	P 46
<u>V.2 – Etats de résultats - Classement</u>	P 50
<u>V.3 – Les Cahiers des Charges – Interrégions et phase finale</u>	P 51



VI – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS PAR PAIRES 2022	
<u>VI.1 – Les différentes phases des Championnats de France</u>	P 52
<u>VI.2 – Les règles de participation</u>	P 53
<u>VI.3 – Les Cahiers des Charges</u>	P 54
<u>VI.4 – Règles particulières</u>	P 55
<u>VI.5 – Le mode de qualification</u>	P 56
<u>VI.6 – Classements pris en compte et diffusion des listes</u>	P 57
<u>VI.7 – Remplacement d’une paire WO</u>	P 58
VII – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS SENIORS 2022	
<u>VII.1 – Organisation des Championnats</u>	P 59
<u>VII.2 – Les Interclubs Seniors Messieurs</u>	P 60
<u>VII.3 – Les Interclubs Seniors Dames</u>	P 61
<u>VII.4 - Inscription des équipes</u>	P 62
<u>VII.5 – Inscription & participation des joueurs</u>	P 63
<u>VII.6 – Calendrier</u>	P 66
<u>VII.7 – Les Cahiers des Charges</u>	P 67
VIII – AUTRES CHAMPIONNATS	
<u>VIII.1 – Les Championnats régionaux Jeunes par paires</u>	P 69
<u>VIII.2 – Les Championnats régionaux Seniors Plus par paires</u>	P 70
<u>VIII.2 – Autres Championnats Interclubs</u>	P 71
<u>IX– LES TOURNOIS PADEL FAUTEUIL</u>	P 72



I – REGLES GENERALES



I.1 - LES TYPES DE COMPETITIONS



Il existe plusieurs types de compétitions au Padel :

- Les championnats FFT par paires
- Les championnats par équipes
- Les tournois

Les championnats par paires :

- Les championnats départementaux seniors par paires, dames et messieurs, qualificatifs pour les championnats régionaux
- Les championnats régionaux Seniors par paires, dames et messieurs, qualificatifs pour les championnats de France
- Les Championnats de France Seniors par paires, dames et messieurs

- Les championnats départementaux Seniors Plus par paires, qualificatifs pour les championnats régionaux
- Les championnats régionaux Seniors Plus par paires
(il n'existe pas encore de championnats de France Seniors Plus par paires en 2022)

- Les championnats départementaux et/ou régionaux Jeunes par paires
(choix des catégories d'âges à la discrétion des organisateurs – il n'existe pas de championnats de France Jeunes par paires en 2022)



I.1 - LES TYPES DE COMPETITIONS



Les championnats par équipes :

- Les championnats de France interligues, jeunes filles & jeunes garçons : chaque équipe (filles ou garçons) est composée de 3 paires : 14 ans et moins (U14), 16 ans et moins (U16) et 18 ans et moins (U18)
- Les championnats par équipes organisés par certains comités ou ligues : chaque organisateur édicte son propre règlement
- Les championnats de France interclubs seniors et leurs phases qualificatives

Les tournois :

- Les tournois peuvent être organisés par la FFT, les ligues, les comités départementaux et/ou les clubs. Il existe plusieurs catégories de tournois, en fonction des points et/ou du prize money distribués : P 25, P 100, P 250, P 500, P 1000 et P 2000 - Cf. chapitres Tournois et Classement)

NB : à compter de 2022, le Championnat de France Seniors par paires sera comptabilisé en P 3000 (seule épreuve catégorisée distribuant 3000 points aux vainqueurs (Cf. barèmes)



I.2 – LA LICENCE / PARTICIPATION AUX EPREUVES



Pour pouvoir participer aux compétitions FFT de Padel, il faut :

- Être licencié(e) FFT sur le millésime en cours : licence 'Club' ou 'Web', portant la mention « compétition autorisée », à la date limite d'inscription fixée par l'organisateur ;
- Faire partie de la catégorie d'âge de l'épreuve concernée. Un joueur (si non précisé, entendre par joueur, joueuse ou joueur) des catégories 10 ans et moins ne peut pas participer à une compétition homologuée.

La catégorie d'âge d'un joueur est déterminée par l'article 6 des RS. Exemple : pour l'année sportive 2022, qui débute le 01/09/2021 et se termine le 31/08/2022, un compétiteur « 45 ans et plus » est né en 1977 ou avant.

Attention ! pour les compétitions internationales, le calcul de la catégorie d'âge se fera en tenant compte de l'année civile et non de l'année sportive FFT

Il existe sept catégories d'âge : 11/12 ans (U12), 13/14 ans (U14), 15/16 ans (U16), 17/18 ans (U18), Senior (open), 45 ans et plus, 55 ans et plus.

Par ailleurs, certaines épreuves sélectionnent les paires au Classement, et certains tournois Messieurs autorisent la participation de joueuses selon certaines règles (Cf. Chapitres « Les Cahiers des Charges des Tournois » et « Le Classement »).

Le joueur doit présenter au Juge-Arbitre Padel (JAP), le jour de son arrivée :

- ✓ une pièce d'identité officielle avec photographie
- ✓ son attestation de licence FFT de l'année sportive en cours



I.3 - LES FORMULES SPORTIVES



Il existe, pour une compétition de Padel, de nombreuses formules possibles ou de combinaisons de formules : poules, poules + Tableau à Départ en Ligne (TDL), poules + Tableau à Entrées Echelonnées (TEE), tableau à entrées échelonnées, Tournoi Multi Chances (TMC), poules suivies d'un TMC etc.

Aussi, toutes les paires seront classées en fonction de leur rang obtenu à l'issue de la compétition.

Pour les tournois, quelle que soit la formule sportive choisie, 3 matchs minimum doivent être proposés à chaque paire.



I.4 - LES FORMATS DE JEU & TEMPS DE REPOS



Il existe 5 formats de jeu pour les compétitions homologuées FFT :

Format A : 3 sets à 6 jeux

Format B : 2 sets à 6 jeux ; 3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points

Format C : 2 sets à 4 jeux, jeu décisif à 4/4 ; 3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points

Format D : 1 set à 9 jeux, jeu décisif à 8/8

Format E : 1 set à 10 points (format réservé aux P 25 – Cf. CDC Tournois)

Tous les matchs, quel que soit le format, seront comptabilisés au même coefficient lors du calcul du classement : coefficient 1.

Les temps de repos minimum entre deux matchs :

1h30 après un match au format A

1h après un match au format B

30 mn après un match au format C ou D

15 mn après trois matchs consécutifs au format E

Si le Juge-Arbitre en est d'accord, le temps de repos réglementaire peut ne pas être pris. Dans ce cas, il faudra également l'accord écrit des 4 joueurs, chacun devant signer la décharge de responsabilité auprès du Juge-Arbitre.

Formulaire de décharge de responsabilité à télécharger sur le site FFT :

<https://www.fft.fr/competition/padel/organiser-un-tournoi-de-padel>



I.5 – LES NOMBRES DE MATCHS PAR JOUR



En fonction des formats de jeu utilisés au cours de la compétition, un joueur est autorisé à disputer un nombre maximum de matchs par jour (*incluant toutes les épreuves auxquelles il participe*) :

Si un joueur est amené, en fonction de la programmation, à pouvoir disputer :

=> 2 matchs par jour, alors format(s) au choix

=> 3 matchs par jour, alors il ne pourra jouer que 2 matchs maximum au format A

=> 4 ou 5 matchs par jour, alors 3 matchs maximum au format A ou B dont 2 maximum au format A

=> 6 matchs par jour, alors uniquement formats C ou D (les 6 matchs devant être programmés sur la journée)

=> 7 matchs par jour ou plus, il ne peut s'agir que de tournois P 25 organisés sur une demi-journée ou soirée, utilisant principalement le format E. Dans ce cas le joueur devra disputer au maximum 2 matchs au format C ou D.



I.6 – JUGE-ARBITRAGE / ARBITRAGE



Juge-Arbitrage :

Il existe aujourd'hui 3 niveaux de Juge-Arbitre Padel au plan national, JAP1, JAP2 et JAP3. La qualification de juge-arbitre ne peut être délivrée qu'à un licencié âgé de 18 ans et plus :

- Le JAP 1 est compétent pour organiser, sur le territoire de son département, toute compétition de padel homologuée par la FFT, du P 25 ou P 100, et par équipes au niveau départemental (catégorie max. P 100). Avec l'accord formel des comités concernés, il peut officier sur le territoire d'un autre comité de sa ligue.
- Le JAP 2 est compétent pour organiser, sur le territoire de sa ligue, toute compétition de padel, tournoi ou championnat par paires ou par équipes, homologuée par la FFT, du P 25 au P 1000 inclus. Avec l'accord formel des ligues concernées, il peut officier sur le territoire d'une autre ligue.
- Le JAP3 est compétent pour organiser, sur le territoire national, toute compétition de padel homologuée par la FFT.

Le JAP doit être présent, physiquement, tout au long de l'épreuve, mais il peut participer à l'épreuve du tournoi qu'il juge-arbitre, à l'exception des P 500, P 1000 et P 2000. Lorsque le juge-arbitre prend lui-même part, en tant que joueur, au tournoi dont il a la responsabilité, il doit désigner un JAP suppléant chargé d'assurer le bon déroulement du tournoi pendant la durée de sa/ses partie(s).

Arbitrage :

Aujourd'hui, il existe une qualification d'Arbitre de Padel (AP) pouvant être délivrée à tout licencié âgé de 13 ans et plus. Il n'est cependant pas obligatoire que les parties soient arbitrées. Le club organisateur pourra désigner des « superviseurs de pistes » qualifiés qui s'assureront que les parties se déroulent dans les meilleures conditions.





II – LA DEMANDE D’HOMOLOGATION



II.1 – L’HOMOLOGATION DES TOURNOIS & LA SAISIE DES RESULTATS



- Le club affilié ou la structure habilitée FFT saisit sa demande d’homologation (du P 25 au P 1000) directement dans l’application ADOC : <https://adoc.app.fft.fr/adoc/>

Celle-ci est alors visible par la ligue et par la FFT dans la base administrative fédérale.

NB : certaines épreuves masculines pouvant être ouvertes aux dames, dans ce cas, n’oubliez pas de cocher la case « Autoriser les dames = Oui ».

- Une fois la demande d’homologation validée par le club dans ADOC, un mail est automatiquement envoyé au Juge-Arbitre qui doit alors valider sa désignation dans l’application Padel : <https://beach-padel.app.fft.fr/beachja/logout/>

- Après que le JAP a accepté sa désignation :

- La ligue peut valider le tournoi, du P 25 au P 500 inclus ;

- La FFT peut valider le tournoi P 1000 (*les P 2000 étant directement saisis par la FFT*).

- Une fois que l’homologation a été validée administrativement, soit par la ligue, soit par la FFT, le tournoi est alors automatiquement et immédiatement publié dans l’Application Ten’Up (*application web et mobile à télécharger gratuitement*).



II.1 – L’HOMOLOGATION DES TOURNOIS & LA SAISIE DES RESULTATS



- Saisie des résultats : à l’issue du tournoi, le JAP saisit les résultats (*dans un délai de 48h maximum*), et clôture l’homologation dans l’application Padel :
<https://beach-padel.app.fft.fr/beachja/logout/>
 - Les résultats remontent alors automatiquement dans les bilans des compétiteurs et sont pris en compte dans le calcul du Classement.
 - Pour les rencontres par équipes, il est possible de saisir une paire avec un seul joueur pour les équipes disposant d’un nombre impair de participants au terme de la compétition (l’application ne sera pas bloquante).
 - En cas d’erreur de saisie, le JAP pourra dé-clôturer de lui-même l’homologation concernée via l’application dédiée (<https://beach-padel.app.fft.fr/beachja/logout/>), corriger l’erreur, puis re-clôturer le Tournoi.
- => Il n’est plus nécessaire de contacter la ligue ou la FFT. La correction sera effective lors du calcul de classement suivant (cf. chapitre « Classement »).***



II.2 – L’HOMOLOGATION DES CHAMPIONNATS, PAR PAIRES OU PAR EQUIPES



Championnats par paires ou Championnats par équipes :

Même principe que pour les tournois, sauf qu’il revient à la ligue ou au comité de saisir directement l’homologation au sein de la base administrative fédérale.

Le processus est exactement identique, à l’exception de la saisie de la demande d’homologation qui se fait donc directement dans la base fédérale : mail envoyé au JAP qui doit accepter sa désignation, validation par la ligue, publication dans Ten’Up, déroulement de la compétition puis enregistrement des résultats par le JAP.

Attention : une homologation (tournoi ou championnat) ne peut comporter qu’une épreuve par genre, soit 3 épreuves au total avec une épreuve masculine, une épreuve féminine et une épreuve mixte.

=> Il est impossible d’avoir, pour une même homologation, 2 épreuves masculines, ou 2 épreuves féminines ou 2 épreuves mixtes.



II.3 – LES DELAIS DE SAISIE DES DEMANDES D’HOMOLOGATION



Championnats régionaux et départementaux par paires ou par équipes : à la discrétion des ligues et comités organisateurs.

Tournois :

P 25 : 1 semaine minimum avant le premier jour de la compétition

P 100 : 2 semaines minimum avant le premier jour de la compétition

P 250 : 3 semaines minimum avant le premier jour de la compétition

P 500 : 4 semaines minimum avant le premier jour de la compétition

P 1000 : 6 semaines minimum avant le premier jour de la compétition

Si le Club ne respecte pas le délai, seule la ligue pourra accepter - ou non - de saisir l’homologation, hors délai. Cette saisie s’effectuera alors directement au sein de la base administrative fédérale.

**ATTENTION : il est désormais possible d’avoir 2 tournois P 1000 simultanément sur le territoire métropolitain, sous réserve que ceux-ci soit suffisamment éloignés :
la validation sera effectuée par la FFT.**



II.4 – LES DROITS D’HOMOLOGATION & OBLIGATIONS DES CLUBS ORGANISATEURS



Les droits d’homologation sont prélevés automatiquement sur le compte du Club organisateur après validation de l’homologation par la ligue ou la FFT.

Pour l’année sportive 2022, les droits (taxes) d’homologation sont :

- de 28€ pour un tournoi comportant, au minimum, une épreuve Seniors ou Seniors Plus**
- gratuits pour un tournoi ne comportant que des épreuves Jeunes**





III – LES TOURNOIS



III.1. – REGLES DE PARTICIPATION



Les dames peuvent être autorisées (décision Comité de Tournoi) à participer à certaines épreuves messieurs (Cf. Cahiers des charges).

Dans ce cas de figure, l'épreuve pourra comporter des paires composées soit de deux joueuses, soit d'une joueuse et d'un joueur, soit de deux joueurs.

Des équivalences de Classement existent pour les dames qui évoluent dans ces épreuves masculines (Cf. chapitre « Le Classement »).

Pour pouvoir participer à une compétition, le poids de la paire est pris en compte (addition des deux classements des joueurs/ses).

Remarque : pour les épreuves Mixtes où seules sont autorisées des paires Mixtes composées obligatoirement d'une femme et d'un homme, inutile d'utiliser ces équivalences, le poids de la paire sera tout simplement la somme des classements de la joueuse et du joueur dans leur classement respectif.



III.2. – PRINCIPES GENERAUX



- **Si le tournoi comporte moins de paires que prévues dans le Cahier des Charges, il sera rétrogradé en catégorie inférieure correspondant au nombre de paires inscrites. Attention : s'il y a moins de 4 paires inscrites, l'épreuve pourra avoir lieu mais ne sera pas homologuée.**
- **Si un prize money a été annoncé, il devra intégralement être distribué, et ce quel que soit le nombre de paires participantes (sauf si le tournoi n'a pu aller jusqu'à son terme – cf. chapitre III.9).**
- **Tous les types de tournois proposent des matchs de classement : 3 matchs minimum doivent être organisés pour chaque paire durant le Tournoi.**
- **Les pistes homologuées pour la compétition doivent proposer une hauteur libre de 7 mètres minimum.**
- **Pour les P 500 et plus, il est conseillé de proposer une piste centrale permettant les sorties. De même, il est conseillé de mettre à la disposition des joueurs une salle de musculation et d'échauffement.**
- **Pour les P 1000 et plus, la présence d'un kinésithérapeute est obligatoire durant toute la durée du tournoi (qualifications comprises).**
- **Les Tournois P 2000 du FFT PADEL TOUR font l'objet d'un Cahier des Charges spécifique. Le CDC est fourni directement aux clubs sélectionnés par la Fédération.**





III.3 – CAHIERS DES CHARGES DES TOURNOIS JEUNES



III.3 – LES CAHIERS DES CHARGES – TOURNOIS JEUNES (11/12, 13/14, 15/16 ou 17/18 ans)



Quelle que soit la catégorie du Tournoi, les jeunes filles peuvent participer aux épreuves jeunes garçons, sous réserve du respect de la catégorie d'âge.

JEUNES	P 25	P 100	P 250	P 500	P 1000
Prize Money	Non	Non	Non	Seul un Tournoi National Jeunes, validé par la FFT, peut être catégorisé en P 500 ou P 1000	
Délai d'Homologation	1 semaine	2 semaines	3 semaines		
Date limite d'inscription	Libre	Libre	Libre		
Sélection des paires	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription		
Nb Pistes minimum (couvertes ou extérieures)	1	1	1		
Juge-Arbitrage	JAP1	JAP1	JAP2		
Arbitrage	Libre	Libre	Libre		
Coaching autorisé	Oui	Oui	Oui		
Nb paires min.	4	4	4		
Poids minimum de la Paire	Open	Open	Open		
Formule sportive	Libre	Libre	TF ≥ 1/2 Finale		
Format jeu Epreuve principale	E (conseillé) / 2 matchs maximum C ou D	A, B, C ou D	A, B, C ou D Finale : A ou B		
Formats jeu Matches de Classement	C, D ou E (E conseillé)	A, B, C ou D	A, B, C ou D		
Balles neuves Epreuve principale	3 / piste	3 / piste	3 / piste & 3 / match ≥ 1/2 F		
Balles neuves matchs de Classement	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire perdants 1/2 F		
Nb matchs minimum proposés par paire	3	3	3		
Kinésithérapeute	Optionnel	Optionnel	Optionnel		
Durée maximum	1/2 J. ou soirée	3 jours	3 jours		





III.4 – CAHIERS DES CHARGES DES TOURNOIS SENIORS



III.4.1 – LES CAHIERS DES CHARGES – TOURNOIS SENIORS MESSIEURS



SENIORS MESSIEURS	P 25	P 100	P 250	P 500	P 1000
Prize Money	Non	Non	Non	500 à 1 000 €	1 000 € et plus
Délai d'Homologation	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines	6 semaines
Date limite d'inscription	Libre	Libre	Libre	1 semaine avant la compétition	1 semaine avant la compétition
Sélection des paires	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Au Classement	Au Classement
Nb Pistes min. (couvertes ou ext.)	1	1	1	2	3
Juge-Arbitrage	JAP1	JAP1	JAP2	JAP2 (non joueur)	JAP2 (non joueur)
Arbitrage	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre
Coaching autorisé	Non	Non	Non	Oui	Oui
Nb paires min.	4	4	4	8	24
Dames autorisées	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Poids minimum de la Paire	4 000 ou +	1 000 ou +	400 ou +	Open	Open
Formule sportive	Libre	Libre	TF ≥ 1/2 Finale	TF ≥ 1/4 Finale	TF 24
Formats jeu Epreuve principale	E (conseillé) / 2 matchs maximum C ou D	A, B, C ou D	A, B, C ou D Finale : A ou B	A, B, C ou D ≤ 1/4 F 1/2 F = A ou B Finale = A	A ou B ≤ 1/8 ^{ème} A ≥ 1/4
Formats jeu Matches de Classement	C, D ou E (E conseillé)	A, B, C ou D	A, B, C ou D	A, B, C ou D	Pour la 3 ^{ème} Place = A Autres = A, B, C ou D
Balles neuves Epreuve principale	3 / piste	3 / piste	3 / piste & 3 / match ≥ 1/2 F	3 / piste & 3 / match ≥ 1/4 F	3 / match
Balles neuves matchs de Classement	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire Perdants 1/2 F	Obligatoire Perdants ≥ 1/4 F	Obligatoire Perdants ≥ 1/4 F
Nb matchs min. proposés par paire	3	3	3	3	3
Kinésithérapeute	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Obligatoire
Durée maximum	1/2 J. ou soirée	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours



III.4.2 – LES CAHIERS DES CHARGES – TOURNOIS SENIORS DAMES



SENIORS DAMES	P 25	P 100	P 250	P 500	P 1000
Prize Money	Non	Non	Non	500 à 1000 €	1 000 € et plus
Délai d'Homologation	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines	6 semaines
Date limite d'inscription	Libre	Libre	Libre	1 semaine avant la compétition	1 semaine avant la compétition
Sélection des paires	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Au Classement	Au Classement
Nb Pistes min. (couvertes ou ext.)	1	1	1	2	2
Juge-Arbitrage	JAP1	JAP1	JAP2	JAP2 (non joueur)	JAP2 (non joueur)
Arbitrage	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre
Coaching autorisé	Non	Non	Non	Oui	Oui
Nb paires min.	4	4	4	8	12
Poids minimum de la Paire	400 ou +	200 ou +	Open	Open	Open
Formule sportive	Libre	Libre	TF ≥ 1/2 Finale	TF ≥ 1/4 Finale	TF 12
Formats jeu Epreuve principale	E (conseillé) / 2 matchs maximum C ou D	A, B, C ou D	A, B, C ou D Finale : A ou B	A, B, C ou D ≤ 1/4 F 1/2 F = A ou B Finale = A	A ou B ≤ 1/8 ^{ème} A ≥ 1/4
Formats jeu Matches de Classement	C, D ou E (E conseillé)	A, B, C ou D	A, B, C ou D	A, B, C ou D	Pour la 3 ^{ème} Place = A Autres = A, B, C ou D
Balles neuves Epreuve principale	3 / piste	3 / piste	3 / piste & 3 / match ≥ 1/2 F	3 / piste & 3 / match ≥ 1/4 F	3 / match
Balles neuves matchs de Classement	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire Perdantes 1/2 F	Obligatoire Perdantes ≥ 1/4 F	Obligatoire Perdantes ≥ 1/4 F
Nb matchs min. proposés par paire	3	3	3	3	3
Kinésithérapeute	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Obligatoire
Durée max	1/2 J. ou soirée	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours



III.4.3 – LES CAHIERS DES CHARGES – TOURNOIS SENIORS MIXTES (1 joueuse et 1 joueur obligatoirement)



SENIORS MIXTES	P 25	P 100	P 250	P 500	P 1000
Prize Money	Non	Non	Non	Pas de P 500 ni de P 1000 Seniors Mixtes	
Délai d'Homologation	1 semaine	2 semaines	3 semaines		
Date limite d'inscription	Libre	Libre	Libre		
Sélection des paires	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription		
Nb Pistes minimum (couvertes ou ext.)	1	1	1		
Juge-Arbitrage	JAP1	JAP1	JAP2		
Arbitrage	Libre	Libre	Libre		
Coaching autorisé	Non	Non	Non		
Nb paires min.	4	4	4		
Poids minimum de la Paire	400 ou +	200 ou +	Open		
Formule sportive	Libre	Libre	TF ≥ 1/2 Finale		
Formats jeu Epreuve principale	E (conseillé) / 2 matchs maximum C ou D	A, B, C, D	A, B, C ou D Finale : A ou B		
Formats jeu Matches de Classement	C, D ou E (E conseillé)	A, B, C ou D	A, B, C ou D		
Balles neuves Epreuves principale	3 / piste	3 / piste	3 / piste & 3 / match ≥ 1/2 F		
Balle neuves matchs de classement	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire Perdants 1/2 F		
Nb matchs minimum proposés par paire	3	3	3		
Kinésithérapeute	Optionnel	Optionnel	Optionnel		
Durée max	1/2 J. ou soirée	3 jours	3 jours		





III.5 – CAHIERS DES CHARGES DES TOURNOIS SENIORS PLUS (45 & 55 ANS)



III.5 – LES CAHIERS DES CHARGES – TOURNOIS SENIORS PLUS, 45 ou 55 ans et plus



Quelle que soit la catégorie du Tournoi, les dames peuvent participer aux épreuves messieurs, sous réserve du respect de la catégorie d'âge.

SENIORS PLUS (45, 55)	P 25	P 100	P 250	P 500	P 1000
Prize Money	Non	Non	Non	Seuls des Tournois Nationaux SP, validés par la FFT, peuvent être catégorisés en P 500 ou P 1000	
Délai Homologation	1 semaine	2 semaines	3 semaines		
Date limite d'inscription	Libre	Libre	Libre		
Sélection des paires	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription		
Nb Pistes min. (couvertes ou extérieures)	1	1	1		
Juge-Arbitrage	JAP1	JAP1	JAP2		
Arbitrage	Libre	Libre	Libre		
Coaching autorisé	Non	Non	Non		
Nb paires min.	4	4	4		
Dames autorisées	Oui	Oui	Oui		
Poids minimum de la Paire	Open	Open	Open		
Formule	Libre	Libre	TF ≥ 1/2 Finale		
Format jeu Epreuve principale	E (conseillé) / 2 matchs maximum C ou D	A, B, C ou D	A, B, C ou D Finale : A ou B		
Formats jeu Matches de Classement	C, D ou E (E conseillé)	A, B, C ou D	A, B, C ou D		
Balles neuves Epreuve principale	3 / piste	3 / piste	3 / piste & 3 / match ≥ 1/2 F		
Balles neuves matchs de Classement	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire perdants ≥1/2 F		
Nb matchs minimum proposés par paire	3	3	3		
Kinésithérapeute	Optionnel	Optionnel	Optionnel		
Durée maximum	1/2 J. ou soirée	3 jours	3 jours		



III.6 – LE COACHING



Le coaching est autorisé lors des compétitions suivantes :

- Tournois Seniors de catégorie : P 500, P 1000 ou P 2000
- Tournois Jeunes
- Championnats par équipes, quelle que soit la catégorie d'âge et quelle que soit la compétition (interclubs, interligues, départemental etc.)
- Championnats départementaux & régionaux Jeunes, Seniors et Seniors Plus par paires
- Championnats de France Seniors par paires

Règles générales, communes à l'ensemble des épreuves :

- Le coach doit impérativement être licencié FFT (millésime de l'homologation)
- Un coach peut conseiller plusieurs paires participant au tournoi ou championnat
- Les conseils du coach ne peuvent se faire que pendant les temps de repos, et uniquement pendant les temps de repos.
- Le coach ne doit en aucun cas intervenir lors de discussions entre joueurs, ou lors d'un litige avec ou sans arbitre.
- En cas de comportement répréhensible de la part du coach, le code de conduite s'applique, de fait, à la paire qu'il conseille.



III.6 – LE COACHING



Règles générales relatives aux compétitions par paires :

- La paire doit déclarer son coach auprès du JAP avant son entrée dans la compétition
- Une paire ne peut pas changer de coach en cours d'épreuve : seul le coach déclaré auprès du Juge-Arbitre avant la compétition est affecté à la paire considérée pour toute la durée du tournoi ou du championnat
- Un coach peut conseiller différentes paires au cours d'une même compétition
- Afin de pouvoir conseiller ses joueurs/ses lors d'une partie, le coach doit se présenter et se signaler au Juge-Arbitre avant le début de l'échauffement.

Règles générales relatives aux compétitions par équipes :

- Lors des rencontres par équipes, un capitaine, ainsi qu'un capitaine adjoint sont désignés, ceux-ci jouant également le rôle de coach lors des matchs.
- Les capitaines et capitaines adjoints sont, comme dans toute rencontre par équipes, « interchangeables », et peuvent coacher une paire à tour de rôle lors d'un même match.
- Lors d'un championnat par équipes, un coach peut participer en tant que joueur, sous réserve de répondre au règlement de la compétition.



III.7 – REGLES DE GESTION



- Le Juge-Arbitre Padel arrête la liste des paires engagées et constitue les poules/tableaux. Il est libre de fixer la date limite d'inscription pour les tournois P 25, P 100 et P 250. Pour les tournois P 500 & P 1000 (sélection des paires au Classement), la date limite d'inscription est toujours fixée à 1 semaine avant le début de la compétition (qualifications comprises).

- Des qualifications sont possibles : le nombre de paires qualifiées est déterminé par le JAP.

- Des paires peuvent être directement qualifiées pour une phase. Ces paires ne peuvent en aucun cas être moins bien classées que la meilleure paire participant à la phase précédente.

- Des Lucky Losers (LL) peuvent être autorisés entre deux phases de qualification, ou entre la dernière phase de qualification et le tableau final, dans l'optique de le compléter au mieux.

A l'issue d'une phase de poules, les paires LL seront déterminées de la manière suivante :

- la phase de poules comporte des poules d'effectifs identiques => tirage au sort

- la phase de poules comporte des poules d'effectifs différents => tirage au sort parmi les poules ayant le plus grand nombre de paires.

Exemple 1 : 4 poules de 4 paires, les premiers de poules sont qualifiées, mais une paire du tableau final déclare forfait, la paire LL sera tirée au sort parmi les 2^{èmes} de poules.

Exemple 2 : 3 poules de 4 paires, 1 poule de 3, la paire LL sera tirée au sort parmi les 2^{èmes} des poules de 4

Exemple 3 : 1 poule de 4 et 1 poule de 3, et 2 LL à repêcher : dans l'ordre, le second de la poule de 4 puis le second de la poule de 3.

A l'issue d'une phase de qualification sous forme de tableau, les paires LL seront tirées au sort parmi les perdantes du dernier tour.



III.7 – REGLES DE GESTION



- Des paires Lucky Losers sont également autorisées à partir des perdants des 1/8èmes de finale. Le Comité de Tournoi *peut*, sur proposition du juge-arbitre, décider, dans l'intérêt de la Compétition, de substituer à la paire vainqueur défaillante la paire que cette dernière vient de battre :

- la paire vainqueur défaillante est alors considérée comme battue par forfait par la paire qu'elle aurait dû rencontrer. Elle obtiendra les points et le prize money correspondant à ce tour.

- la paire LL obtiendra les points et le prize money supplémentaires uniquement en cas de nouvelle(s) victoire(s). *Exemple : une paire finit 2^{ème} de poule en phase qualificative, mais est repêchée pour les 1/8èmes (TF) en tant que LL. Cette même paire perd son 1/8^{ème} de finale mais gagne ensuite des matchs de classement et finit 12^{ème} de la compétition. Elle prendra donc les points correspondant à cette 12^{ème} place.*

- Pour les P25, P100 et P 250 : si un classement paraît entre la date de clôture des inscriptions et le début de la Compétition, le Juge-Arbitre est libre d'utiliser ce dernier classement publié, ou non.

- Pour les P 500 et P 1000, si un classement paraît entre la date de clôture et le début du Tournoi, le Juge-Arbitre tiendra compte de ce nouveau classement FFT pour le placement des paires au sein de la phase où celles-ci ont été affectées (une paire ne pourra pas changer de phase à cause de la publication d'un nouveau classement).

- En cas de mauvais temps, le tournoi pourra se prolonger au-delà des délais fixés, sans que cette prolongation ne puisse en aucun cas excéder 2 journées (*pour toute demande de report, veuillez contacter votre Ligue*). A l'inverse, le Comité de Tournoi peut décider d'interrompre définitivement le Tournoi (*dans ce cas, la saisie des résultats s'effectuera en conséquence*).

- Les fins de tableaux intermédiaires et les épreuves de consolation (matchs de classement) des différentes épreuves du tournoi doivent être terminées dans les mêmes délais que l'épreuve principale du tournoi.



III.7 – REGLES DE GESTION



Affectation des paires :

Au Padel, toutes les paires doivent être ordonnées de 1 à N par poids, et placées dans les différentes phases de la compétition en fonction de cet ordre, afin que celles-ci soient équilibrées au mieux sportivement.

En fonction de la formule sportive retenue (enchaînement de tableaux, poules puis tableau final, etc.), les paires seront :

- soit numérotées en tant que Tête de Série (TS)
- soit numérotées et affectées à un groupe de paires.

Constitution des tableaux :

Le Juge-Arbitre détermine le nombre total de TS, qui peut être au minimum équivalent à 1/8^{ème} de l'effectif total des paires, et au maximum à la moitié, et qui doit être au moins égal au nombre de paires qualifiées sortantes.

Dans un tableau final ou dans un tableau dit « classique » (TDL : tableau à départ en ligne ou TEE : tableau à entrées échelonnées), seules les TS 1 et 2 sont placées de part et d'autre du Tableau (TS 1 en bas du tableau). Toutes les autres paires sont placées par tirage au sort, et ce à chaque tour.

Dans les Tableaux dit « à Sections » (TDL ou TEE), chaque section doit comporter une TS dont l'emplacement est obligatoire. Toutes les autres paires sont placées par tirage au sort, et ce à chaque tour.



III.7 – REGLES DE GESTION



Constitution des poules :

Lors de la constitution des poules, 2 TS par poule sont obligatoires. Le placement des paires se fera selon l'une des deux méthodes suivantes :

=> la méthode « *partition par rang* » : on constitue autant de groupes qu'il y a de rangs ou positions dans les poules. Exemple : 4 poules de 4 paires ; les 16 paires sont classées par poids décroissant. Les paires 1 à 4 seront positionnées par tirage au sort au rang 1, les paires 5 à 8 positionnées par tirage au sort au rang 2, et ainsi de suite. Cette méthode offre de nombreuses combinaisons tout en respectant les « forces » des paires.

A	B	C	D	
1 à 4	1 à 4	1 à 4	1 à 4	pour chaque groupe, placement dans les poules par tirage au sort
5 à 8	5 à 8	5 à 8	5 à 8	
9 à 12	9 à 12	9 à 12	9 à 12	
13 à 16	13 à 16	13 à 16	13 à 16	

A poids égal entre deux ou plusieurs paires pour l'appartenance à un groupe, un tirage au sort est effectué.

=> la méthode du « *serpentin* », qui détermine le placement des paires de manière précise. Exemple, 4 poules de 4 paires, classées par ordre de poids décroissant de 1 à 16, et positionnées obligatoirement de la manière suivante :

A	B	C	D	
1	2	3	4	1 étant la paire la plus forte
8	7	6	5	
9	10	11	12	
16	15	14	13	

A poids égal entre deux ou plusieurs paires, un tirage au sort est effectué.



III.7 – REGLES DE GESTION : P 500 & P 1000 uniquement



- > Inscriptions : date de clôture fixée à 1 semaine avant le début du tournoi.
- > Le JAP doit impérativement sélectionner les paires en fonction du Classement à la date de clôture des inscriptions.
- > Les paires seront affectées aux différentes phases du Tournoi (Qualifications, Tableau Final), en fonction du classement à la date de clôture des inscriptions.
- > Les Qualifications peuvent comporter un nombre indéterminé de paires.
- > Si un classement paraît entre la date de clôture des inscriptions et le début de la compétition, le Juge-Arbitre tiendra compte de ce nouveau classement FFT pour le placement des paires au sein de la phase où celles-ci ont été affectées (une paire ne pourra pas changer de phase à cause de la publication d'un nouveau classement).
- > Composition du Tableau – des règles précises sont à appliquer pour déterminer le nombre de paires qualifiées dans le Tableau Final d'un P 500 ou d'un 1000, le nombre de Wild Cards et de TS :

TABLEAU FINAL	12 (Dames)	16	24	32	48	64
Nb minimum de paires directement admises	10	12	20	24	36	48
Nb paires Qualifiées (maximum)	2	4	4	8	12	16
Nb Wild-Cards TF possible (maximum)	1	2	2	4	6	8

Attention, les nombres de paires qualifiées indiquées dans le tableau sont des *maxima* : si le nombre de paires qualifiées diminue, alors le nombre de paires directement admises dans le tableau augmente en conséquence. *Même principe concernant les WC, il s'agit de nombres maximum de WC possibles* : si vous n'utilisez pas toutes vos WC, vous devez alors augmenter le nombre de paires directement admises dans le Tableau Final, le nombre de paires qualifiées diminuant en conséquence.



III.8 – GESTION DES WO



Si une paire ne dispute aucun match, elle ne sera pas classée et ne figurera pas dans l'état de résultats.

WO non justifié :

- en cas de défaite(s) par WO en poule, *non justifié*, les joueurs de la paire seront classés au dernier rang de la poule ;
- en cas de défaite par WO, *non justifié*, dans un tableau, les joueurs de la paire ne marqueront pas les points qui auraient dû leur être attribués pour le tour considéré, mais marqueront les points du tour précédent.

WO justifié (blessure constatée, événement grave...) :

- en cas de défaite(s) par WO en poule, *justifié*, les joueurs de la paire marqueront les points obtenus à l'issue de la poule
- en cas de défaite par WO, *justifié*, dans un tableau, les joueurs de la paire marqueront les points de la dernière place correspondant au tour pour lequel ils ont dû déclarer forfait.

Seul le Juge-Arbitre pourra apprécier la justification ou non du WO (la constatation d'une blessure pourra être effectuée par un médecin si le Tournoi en dispose, ou par le kinésithérapeute pour les P 1000).

Toute paire n'ayant pas encore disputé 3 matchs minimum dans la journée et refusant de disputer un match de classement, se verra alors classée au dernier rang du tournoi. Il est en effet obligatoire de disputer les matchs de classement proposés par l'Organisateur (pour rappel : 3 matchs minimum sont proposés à chaque paire).

Une tolérance est toutefois acceptée pour les paires ayant déjà joué 3 matchs minimum au cours de la journée ; ou pour les perdants des 1/4 de finale ou 1/2 finale des P 1000 (si une paire ayant perdu en 1/4 de finale d'un P 1000 ne souhaite pas disputer les matchs de classement, celle-ci sera alors classée au rang 8).

Attention, il est interdit de s'inscrire à 2 tournois simultanément.

Par conséquent, un joueur amené à déclarer forfait sur l'un des deux tournois auxquels il est inscrit, risque des sanctions disciplinaires. Le Juge-Arbitre du tournoi pourra établir, dans ce cas, une « Fiche de Pénalité » qu'il transmettra à la Commission Régionale des Litiges de la Ligue dans laquelle s'est déroulé le Tournoi.



III.9 - PRIZE MONEY



Pour rappel, seules les épreuves Seniors ou Seniors Plus peuvent être dotées financièrement.

Concernant les P 500 & P 1000, nous vous recommandons une répartition des prix qui pourrait ainsi s'appliquer de manière équitable et uniforme sur l'ensemble du territoire.

Aussi, pour ces catégories de tournois, les répartitions des prix, en %, vous sont indiquées ci-après. **Attention, le prize money sera désormais différencié pour les places 3 et 4.**

- Tout prix annoncé doit être attribué, quels que soient le nombre et le classement des paires engagées. Si le tournoi ne va pas jusqu'à son terme, les prix doivent être partagés entre les paires restant en course, en tenant compte de l'avancement du tableau.

Remarque : la présence d'un joueur à la cérémonie de remise des prix n'est pas obligatoire. Si une paire perd, par exemple, en 1/4 de finale la veille de la dernière journée, les joueurs de cette paire ne sont en rien obligés de revenir le lendemain pour recevoir leur prix : celui-ci doit leur être alors remis au moment de leur départ du club.

- Le Comité de Tournoi peut décider de ne pas distribuer le prix à une paire qui, sauf excuse valable, ne dispute pas sa chance jusqu'à la fin du tournoi (match de classement) ; à la condition toutefois que ce tournoi ait eu lieu dans les délais fixés par le calendrier.



III.9 - PRIZE MONEY



- Toute paire dont l'un des joueurs est reconnu blessé à l'issue d'une partie qu'elle a gagnée, qu'elle soit ou non remplacée pour la suite du tournoi, doit se voir remettre le prix auquel elle peut prétendre du fait de sa victoire. La paire remplaçante éventuelle se verra remettre, outre le prix résultant de sa défaite, toute *différence de prix* provenant d'éventuelles victoires ultérieures.

- Dans les épreuves de consolation ou fins de tableaux intermédiaires, la valeur du premier prix doit être inférieure à celle du dernier prix de l'épreuve principale. En revanche, des lots identiques peuvent être attribués pour un tableau intermédiaire et un tableau final ; ainsi le vainqueur d'un tableau intermédiaire peut recevoir des lots plus importants que le quart de finaliste du tableau final par exemple.



III.9 - PRIZE MONEY



De manière à uniformiser les prix distribués sur l'ensemble des tournois de même catégorie, nous vous recommandons la répartition suivante :

P 500	Répartition du prize money total en %, par paire
Vainqueur	45 %
Finaliste	25 %
3^{ème}	18 %
4^{ème}	12 %
P 1000	Répartition du prize money total en %, par paire
Vainqueur	32 %
Finaliste	20 %
3^{ème}	14 %
4^{ème}	10 %
1/4 de finaliste	6 % (x 4)



III.10 - EN CAS DE NON RESPECT DU CAHIER DES CHARGES



Les règles sportives édictées dans ce document s'imposent aux clubs et structures habilités désireux d'organiser des tournois de Padel homologués.

Aussi, si le cahier des charges n'est pas respecté, la Commission Régionale de Padel, pour les P25 à P 500, ou la Commission Fédérale de Padel, pour les P 1000, pourra prendre des sanctions à l'encontre du Club, notamment pour les prochains tournois que celui-ci souhaiterait organiser.

Si vous rencontrez une difficulté particulière dans l'organisation de votre Tournoi, merci de bien vouloir en référer le plus tôt possible à votre ligue.





IV – LE CLASSEMENT



IV.1 - LES PRINCIPES DU CLASSEMENT



Le Classement de Padel est un classement « glissant », qui tient compte, pour chaque joueur, de ses 10 meilleurs résultats obtenus au cours des 12 derniers mois.

Naturellement, si un joueur totalise 10 résultats, ou moins, au cours des 12 derniers mois, tous ses résultats sont additionnés.

A compter du mois de janvier 2022, le Classement de Padel FFT est publié sur le site fft.fr le 1^{er} mardi du mois. Il tient compte des tournois dont la date de fin est comprise dans les 12 derniers mois. ***Attention : compte tenu de la crise sanitaire, la durée de prise en compte des résultats est actuellement de 24 mois, et repassera à 12 mois pour le calcul du classement de Juillet 2022.***

Il existe deux classements de Padel, un classement masculin et un classement féminin.

Compte tenu de la possibilité pour les dames de participer à certaines compétitions messieurs, il n'y a pas de classement mixte.

Toutes les épreuves mixtes sont également prises en compte dans le calcul des classements féminin et masculin.



IV.1 - LES PRINCIPES DU CLASSEMENT



Le classement de Padel est individuel. Il s'agit d'un rang de 1 à N.

Pour calculer le poids d'une paire, il faut additionner les classements des 2 joueurs. **Il faut bien additionner les classements et non le total des points de chaque joueur.**

Un joueur Non Classé aura un classement égal au dernier joueur du classement français + 1.
Exemple : si le dernier joueur classé est N° 13.000, une paire composée de deux joueurs Non Classés aura un poids équivalent à $13.001 + 13.001 = 26.002$

Une joueuse Non Classée aura un classement Dames égal à la dernière joueuse du classement français + 1, et un classement Messieurs déterminé selon les règles d'équivalence ci-après (IV.2)

Donc plus le poids de la paire est petit, plus l'équipe est forte.

En cas d'égalité de poids, le Juge-Arbitre Padel (JAP) procédera à un tirage au sort afin de déterminer les positions des paires pour l'établissement des poules et des tableaux.



IV.2 – EQUIVALENCES DE CLASSEMENT DAMES => MESSIEURS



Les dames peuvent être autorisées à participer à certains tournois messieurs (Cf. Cahiers des charges du Chapitre III). Dans ce cas, une paire pourra être composée soit de 2 joueuses, soit d'une joueuse et d'un joueur, soit de deux joueurs.

=> Equivalences de Classements à attribuer à une joueuse participant à un tournoi messieurs pour l'établissement des poules et des tableaux :

Une joueuse classée :

- Top 50 WPT => + 200 au classement Messieurs par rapport à son classement FFT
- entre 1 et 10 FFT => + 400 au classement Messieurs
- entre 11 et 30 FFT => + 1 000 au classement Messieurs
- entre 31 et 60 FFT => + 2 000 au classement Messieurs
- entre 61 et 100 FFT => + 5 000 au classement Messieurs
- entre 101 et 500 FFT => + 7 000 au classement Messieurs
- 501 et plus FFT => + 10 000 au classement Messieurs
- Non Classée Dames = Non Classée au Classement Messieurs

Exemple : une joueuse classée 23^{ème} française sera classée 1 023 (23 + 1 000) au classement Messieurs, et ce classement de 1 023 servira à calculer le poids de la paire.

Pour pouvoir participer à un tournoi, on raisonne par poids de paire (addition des deux classements des joueurs/ses) :

Exemple : une joueuse classée N°8 souhaite participer à un tournoi Messieurs avec un partenaire classé 458^{ème}, le poids de la paire sera donc de : $(8 + 400) + 458 = 866$

Remarque : pour les épreuves Mixtes où seules sont autorisées des paires Mixtes composées obligatoirement d'une femme et d'un homme, inutile d'utiliser ces équivalences ; le poids de la paire sera tout simplement la somme des classements de la joueuse et du joueur dans leur classement respectif.



IV.3 – VALORISATION DU WORLD PADEL TOUR DANS LE CLASSEMENT FRANCAIS



LE CIRCUIT FIP / WPT

Nos meilleurs joueurs(es) français(es) évoluent sur le circuit professionnel FIP/WPT qui est aujourd'hui le circuit de référence au niveau mondial ; les tournois FIP (Fédération Internationale de Padel) et WPT (World Padel Tour) sont comptabilisés dans un seul et même classement.

A ce jour, les résultats des tournois internationaux ne sont pas enregistrés informatiquement dans le calcul du Classement Français, et sont donc exclusivement comptabilisés pour le Classement international.

Aussi, afin de valoriser le World Padel Tour, le Classement FFT est établi de la manière suivante :

=> Messieurs :

Les joueurs français classés dans le TOP 200 FIP/WPT au moment de la publication du Classement mensuel FFT, sont ordonnés de 1 à N ; la numérotation des autres joueurs débutant au rang N+1.

=> Dames :

Les meilleures joueuses françaises classées parmi le TOP 100 FIP/WPT au moment de la publication du Classement mensuel FFT sont ordonnées de 1 à N ; la numérotation des autres joueuses débutant au rang N+1.

Pour les joueurs *étrangers* classés au WPT, souhaitant disputer des tournois FFT, la grille d'équivalence décrite ci-après (Cf. Chapitre IV.5 « Les Assimilations de Classement ») sera appliquée.



IV.4 – VALORISATION DE L'AMERICAN PADEL TOUR DANS LE CLASSEMENT FRANCAIS



L'AMERICAN PADEL TOUR (APT)

Un second circuit international, l'APT, a récemment été créé et certains de nos joueurs/ses français évoluent également sur ce circuit de haut-niveau reconnu par la FFT.

Aussi, en fonction de leur ranking APT au moment de la publication du Classement FFT, une assimilation peut-être donnée à un joueur, qu'il soit étranger ou français, selon la grille suivante :

MESSIEURS		DAMES	
APT	FFT	APT	FFT
N° 1 à 20	5	N° 1 à 20	5
N° 21 à 40	10	N° 21 à 40	10
N° 41 à 100	30	N° 41 à 100	30
N° 101 à 200	100	N° 101 et +	Non Déterminé
N° 201 et plus	Non Déterminé		

Pour les joueurs pouvant bénéficier d'une assimilation APT, le meilleur Classement - entre l'assimilation APT et le Classement FFT calculé - sera retenu (une assimilation donnée à un joueur grâce à son ranking APT n'aura aucun impact sur le rang des autres joueurs).



IV.5 – LES BAREMES DE POINTS



	Rang	P 25	Rang	P 100	Rang	P 250	Rang	P 500	Rang	P 1000	Rang	P 2000	Rang	Chts France Seniors P 3000
VAINQUEUR	1	25	1	100	1	250	1	500	1	1000	1	2000	1	3000
FINALISTE	2	23	2	80	2	200	2	400	2	800	2	1600	2	2400
<i>Si match de classement</i>	3	21	3	75	3	180	3	360	3	720	3	1440	3	2160
DEMI-FINALISTE	4	19	4	72	4	160	4	325	4	650	4	1300	4	1950
<i>Si matchs de classement</i>	5	18	5	70	5	148	5	295	5	590	5	1180	5	1770
	6	17	6	65	6	140	6	280	6	560	6	1120	6	1680
	7	16	7	63	7	133	7	265	7	530	7	1060	7	1590
QUART DE FINALISTE	8	15	8	60	8	125	8	250	8	500	8	1000	8	1500
<i>Si matchs de classement</i>	9	14	9	58	9	110	9	220	9	440	9	880	9	1320
	10	13	10	55	10	105	10	210	10	420	10	840	10	1260
	11	12	11	53	11	100	11	200	11	400	11	800	11	1200
	12	11	12	50	12	95	12	190	12	380	12	760	12	1140
	13	10	13	48	13	90	13	180	13	360	13	720	13	1080
	14	9	14	45	14	85	14	170	14	340	14	680	14	1020
	15	8	15	43	15	80	15	160	15	320	15	640	15	960
1/8EME DE FINALISTE	16	7	16	40	16	75	16	150	16	300	16	600	16	900
<i>Si matchs de classement</i>	17	6	17	38	17	68	17	135	17	270	17	540	17	810
	18	5	18	35	18	65	18	130	18	260	18	520	18	780
	19	4	19	33	19	63	19	125	19	250	19	500	19	750
	20	3	20	30	20	60	20	120	20	240	20	480	20	720
	21	2	21	28	21	58	21	115	21	230	21	460	21	690
	22	1	22	25	22	55	22	110	22	220	22	440	22	660
	23	1	23	23	23	53	23	105	23	210	23	420	23	630
	24	1	24	20	24	50	24	100	24	200	24	400	24	600
	25	1	25	18	25	40	25	80	25	160	25	320	25	480
	26	1	26	15	26	38	26	75	26	150	26	300	26	450
	27	1	27	12	27	35	27	70	27	140	27	280	27	420
	28	1	28	10	28	33	28	65	28	130	28	260	28	390
	29	1	29	8	29	30	29	60	29	120	29	240	29	360
	30	1	30	5	30	28	30	56	30	110	30	220	30	330
31	1	31	3	31	26	31	52	31	105	31	210	31	315	
1/16EME DE FINALISTE	32	1	32	2	32	25	32	50	32	100	32	200	32	300
1/32ème de Finaliste ou Qualifs	33 et plus	1	33 et plus	1	33 et plus	5	33 et plus	10	33 et plus	20	33 et plus	40		



IV.6 - LES ASSIMILATIONS DE CLASSEMENT



Des Assimilations de Classement peuvent être délivrées à certains joueurs étrangers ou à certains joueurs français, de manière à ce que leur classement reflète au mieux leur niveau de jeu.

Ces assimilations peuvent être délivrées sous certaines conditions.

Les joueurs concernés, français ou étrangers, sont :

- les joueurs disposant d'un classement international (ranking FIP/WPT ou APT),
- les joueurs classés, ou ayant été classés, au minimum à +2/6 au tennis en France - il n'est pas tenu compte des classements de tennis « présumés »,
- les joueurs ayant déjà été classés au Padel (minimum Top 500 Messieurs / Top 300 Dames)
- les joueurs ayant été sélectionnés en Equipe Nationale ou disposant d'un Classement significatif dans leur pays d'origine, ou les joueurs ayant atteint la finale ou ayant remporté un ou plusieurs tournois de catégorie P 500 minimum et avec un classement non conforme à ce niveau de compétition.

Vous trouverez les différentes grilles d'assimilation ci-après.

Pour toute demande d'assimilation, merci de bien vouloir contacter la Fédération à l'adresse suivante : padel@fft.fr



IV.6 - LES ASSIMILATIONS DE CLASSEMENT

Grille « Ranking FIP/WPT » : *Joueurs étrangers uniquement*



Les joueurs *étrangers* disposant d'un classement sur le circuit professionnel, à l'exception de la règle spécifique de numérotation des meilleur(e)s français(e)s décrite au chapitre IV.3, peuvent se voir attribuer une assimilation au Classement FFT selon la grille suivante :

MESSIEURS		DAMES	
Ranking FIP/WPT	Classement FFT	Ranking FIP/WPT	Classement FFT
1 à 50	1	1 à 25	1
51 à 100	5	26 à 50	3
101 à 150	10	51 à 100	5
151 à 200	15	101 à 150	10
201 à 250	25	151 à 200	15
251 à 300	50	201 à 250	25
301 à 400	100	251 à 300	50
401 à 500	150	301 à 400	100
501 et plus	Non Déterminé	401 et plus	Non Déterminé



IV.6 - LES ASSIMILATIONS DE CLASSEMENT

Grille « Meilleur Classement Tennis » obtenu



Les Joueurs classés, quelle que soit leur nationalité, qui sont ou ont été classés au tennis au minimum à +2/6 en France (hors niveaux présumés), peuvent bénéficier d'une assimilation de Classement Padel.

Cette assimilation sera donnée en fonction de la grille suivante :

MESSIEURS			DAMES		
Meilleur Classement Tennis obtenu	Année Sportive (01/09 au 31/08)		Meilleur Classement Tennis obtenu	Année Sportive (01/09 au 31/08)	
	N à N-10	N-11 et avant		N à N-5	N-11 et avant
3/6 et moins	<i>Pas d'assimilation possible</i>		3/6 et moins	<i>Pas d'assimilation possible</i>	
+2/6 à 0	1500	2500	+2/6 à 0	300	500
-2/6 à -15	600	900	-2/6 à -15	150	200
Top 100 à 1ère Série	300	600	Top 60 à 1 ^{ère} Série	100	150



IV.6 - LES ASSIMILATIONS DE CLASSEMENT

Grille « Meilleur Classement Padel » obtenu



Les Joueurs ayant été bien classés au Classement FFT de Padel, depuis que celui-ci est informatisé (soit depuis octobre 2018), et depuis qu'il apparaît dans la Base de données fédérale, peuvent bénéficier d'une assimilation de Classement.

Cette assimilation sera donnée en fonction de la grille suivante :

MESSIEURS		DAMES	
Meilleur Classement PADEL obtenu	Prise en compte du Classement à partir de celui d'OCTOBRE 2018 uniquement	Meilleur Classement PADEL obtenu	Prise en compte du Classement à partir de celui d'OCTOBRE 2018 uniquement
N° 501 et après	<i>Pas de reclassement possible</i>	N° 301 et après	<i>Pas de reclassement possible</i>
N° 201 à 500	3 000	N° 201 à 300	1 000
N° 101 à 200	1 500	N° 101 à 200	700
N° 51 à 100	500	N° 51 à 100	400
N° 21 à 50	300	N° 21 à 50	200
N° 11 à 20	200	N°11 à 20	120
Top 10	100	Top 10	80



IV.6 - LES ASSIMILATIONS DE CLASSEMENT

Sélection en équipe nationale, Classement national,



Les joueurs ayant été sélectionnés dans leur équipe nationale, en catégorie Jeunes, Seniors ou Seniors Plus, peuvent faire une demande d'assimilation auprès de la Fédération.

De même les joueurs disposant d'un très bon classement dans leur pays, peuvent faire une demande d'assimilation. Il faut que ce classement soit clairement significatif.

Ces demandes doivent être adressées par mail à la Mission Padel de la FFT : padel@fft.fr.

Attention, ces assimilations pourront être revues à la hausse ou à la baisse, sans préavis.



IV.6 - LES ASSIMILATIONS DE CLASSEMENT

Durée de validité



Une assimilation de Classement :

- est valable 1 an à compter de sa date d'émission si utilisation des grilles « meilleur classement tennis » ou « meilleur classement padel » obtenu (sauf si un joueur devait obtenir son meilleur classement de tennis lors d'un classement mensuel durant ce laps de temps).

Pour ces assimilations valables 1 an :

- Si un joueur dispose de moins de 10 tournois dans son palmarès au moment d'un calcul de classement, mais que, malgré ce nombre de tournois inférieur à 10, son classement calculé est meilleur que son assimilation, le joueur entre alors naturellement dans le « ranking », et son classement restera calculé les mois suivants.
- Par ailleurs, dès qu'un joueur a participé à 10 tournois minimum sur une période de 12 mois consécutifs, son assimilation n'est plus valable et il entre naturellement dans le calcul du Classement.

- est mise à jour tous les mois si l'assimilation a été faite en fonction de la grille « FIP/WPT » ou « APT ».

- peut-être revue à la hausse ou à la baisse si l'assimilation initiale, issue d'une estimation de niveau (sélection en équipe nationale jeunes, seniors ou seniors plus, classement dans son pays d'origine...), mérite d'être modifiée.



IV.7 - LES BLOCAGES DE CLASSEMENT



Blocage pour cause de maternité

Les joueuses licenciées qui, en raison d'une maternité, n'ont pu participer aux compétitions pendant au moins 5 mois consécutifs au cours des 12 derniers mois pourront bénéficier d'une mesure de blocage de leur classement.

Pour pouvoir bénéficier d'un blocage de classement, aucun match ne doit avoir été disputé entre la fin de la période de 5 mois d'arrêt et la demande.

Le classement bloqué sera le dernier classement publié suite au dernier tournoi disputé par la joueuse. La joueuse bénéficiera de ce classement bloqué pour ses 5 premiers tournois et pour une période maximale de 3 mois après le premier tournoi joué.

Blocage pour raison médicale

Les joueurs classés dans le Top 500 ainsi que les joueuses classées dans le Top 200 au Classement FFT qui, pour des raisons de santé, n'ont pu participer aux compétitions au moins 5 mois consécutifs au cours des 12 derniers mois, pourront bénéficier d'une mesure de blocage de leur classement.

Pour pouvoir bénéficier de ce blocage, aucun match ne doit avoir été disputé entre la fin de la période de 5 mois d'arrêt et la demande.

Le classement bloqué sera le dernier classement publié suite au dernier tournoi disputé par le joueur. Le joueur bénéficiera de ce classement bloqué pour ses 5 premiers tournois et pour une période maximale de 3 mois après le premier tournoi joué.



IV.8 – ATTRIBUTION DES POINTS A L'ISSUE DE LA COMPETITION



Le nombre de points attribués aux joueurs dépend de la catégorie de l'épreuve et du rang obtenu par la paire. La catégorie de l'épreuve détermine le nombre maximum de points qui sera attribué à la paire vainqueur (25 points à chaque joueur de la paire vainqueur d'un P 25, 100 points à chaque joueur de la paire vainqueur d'un P 100 etc.).

Si l'absence de matchs de classement ne permet pas de départager deux ou plusieurs paires, celles-ci seront classées au même rang et obtiendront alors le même nombre de points (*rang le moins avantageux correspondant au tour de tableau*).

Si le Tournoi ne comporte qu'une seule poule, il est possible, dans ce cas, de départager des paires en tenant compte de leur différence de sets et/ou de jeux gagnés.

En revanche, si le Tournoi comporte deux ou plusieurs poules, des paires classées au même rang se verront attribuer le même nombre de points et ne seront en aucun cas départagées en fonction de la différence de sets et/ou de jeux gagnés au sein de leur poule :

Exemple : épreuve à 4 poules de 4 paires, les paires classées 3^{èmes} et 4^{èmes} de poules ne sont pas qualifiées pour le Tableau Final, et ne disputent pas de matchs de classement supplémentaires :

=> Les 4 paires 3^{èmes} de poules seront classées ex-aequo au rang 12

=> Les 4 paires 4^{èmes} de poules seront classées ex-aequo au rang 16

Rappel : dans le cas d'un repêchage, la paire LL (Lucky Loser) sera désignée par tirage au sort.

S'il n'y a pas de matchs de classement pour certains rangs, les joueurs des paires ex-aequo marqueront le nombre de points correspondant à leur tour de Tableau - ou à leur position dans la poule, comme décrit ci-avant.





V – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERLIGUES JEUNES 2022



V.1 – ORGANISATION SPORTIVE



Les Championnats de France interligues Jeunes 2022 comportent deux épreuves :

- une épreuve féminine
- une épreuve masculine.

Chaque Ligue peut donc inscrire une équipe Filles et/ou Garçons.

(pour rappel, la Fédération comporte 18 Ligues régionales : 13 Ligues métropolitaines + 5 Ligues d'Outre-Mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Réunion)

Les championnats de France Interligues Jeunes 2022 sont ouverts aux joueuses et joueurs :

- des catégories d'âge U14 (nés en 2008 ou après), U16 (nés en 2006 ou après) et U18 (nés en 2004 ou après), de nationalité française ;
 - licenciés à la FFT pour le compte de l'année sportive en cours et dont la date de rattachement de la licence répond aux conditions de délai fixées par la ligue
 - dont l'attestation de licence porte la mention « compétition autorisée ».
- => tous les joueurs de l'équipe doivent être licenciés dans la même Ligue.**

Les Championnats de France Interligues Jeunes 2022 se dérouleront en une ou deux phases, en fonction du nombre d'équipes inscrites (dates et lieux à déterminer).



V.1 – ORGANISATION SPORTIVE



Chaque équipe, garçons ou filles, est composée de 6 joueurs minimum, et de 9 joueurs maximum.

A minima, l'équipe doit comporter :

une paire de U14 (nés en 2008 ou après *)

une paire de U16 (nés en 2006 ou après)

une paire de U18 (nés en 2004 ou après)

(* rappel : interdiction pour un jeune né en 2012 ou après de participer à une compétition FFT)

Chaque équipe sera dirigée par un Capitaine (adulte), désigné par la Ligue. Ce dernier devra être licencié(e) à la FFT, mais il n'est pas obligatoire qu'il soit licencié dans la même ligue que ses joueurs.

Un Capitaine adjoint peut être désigné par la ligue, dans les mêmes conditions que le Capitaine.

La liste des joueurs/ses (maximum 9), sera transmise au JAP de la Compétition au moment de l'arrivée sur le site.

Lors de chaque rencontre, le Capitaine établit sa composition d'équipe avec les joueurs inscrits sur sa liste au début de la phase. Ainsi, les paires peuvent varier d'une rencontre à l'autre, sous réserve de respecter les catégories d'âge.

Si le Championnat se déroule en deux phases, la Ligue pourra modifier sa liste de joueurs entre la phase interrégionale et la phase finale.



V.1 – ORGANISATION SPORTIVE



Tous les matchs se jouent au Format A (3 sets à 6 jeux).

L'ordre des parties est le suivant : match U14, suivi du match U 16, suivi du match U18.

Lors d'une rencontre, dès que la composition d'équipe a été transmise au Juge-Arbitre, aucun remplacement de joueurs n'est dès lors autorisé pour cette rencontre. Si, pour des raisons de santé, une paire déclare WO lors d'une partie, le score attribué pour celle-ci sera 6/0 6/0 mais la rencontre aura tout de même lieu avec les deux autres matchs restants. Idem si 2 paires doivent déclarer forfait.

Le classement d'une poule est obtenu par l'attribution de :

- 2 points par rencontre gagnée (victoire par WO incluse)
- 1 point par rencontre perdue (sur le terrain ou par disqualification)
- 0 point en cas de rencontre perdue par WO (scores de 6/0 6/0 attribués aux trois matchs)

En cas d'égalité de points entre 2 ou plusieurs équipes, leur classement est établi en tenant compte, pour toutes les parties de la poule :

- de la différence du nombre de sets gagnés et perdus par chacune d'elles
- puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence du nombre de jeux gagnés et perdus par chacune d'elle
- ensuite, en cas de nouvelle égalité par l'application successive des 2 méthodes ci-dessus, aux seuls résultats des parties ayant opposé les équipes à départager.



V.1 – ORGANISATION SPORTIVE



Si le Championnat 2022 a lieu en deux phases : à l'issue d'une phase interrégionale, toutes les équipes devront être classées de 1 à N, et ce pour gérer des cas de repêchages éventuels pour la phase finale.

Règle relative aux repêchages entre la phase interrégionale et la phase finale :

=> Si une équipe qualifiée pour la phase finale déclare forfait, l'équipe classée 2^{ème} de la phase interrégionale à laquelle participait cette équipe est alors repêchée.

=> Si l'équipe 2^{ème} de cette interrégion déclare également forfait, un repêchage sera alors effectué parmi les 2^{èmes} de poules des autres interrégions en fonction du poids des équipes : addition des classements des 6 meilleurs joueurs inscrits lors de la phase interrégionale (joueurs inscrits et non obligatoirement ayant pris part à une rencontre).



V.2 - ETATS DE RESULTATS / CLASSEMENT



Les phases interrégionales des Championnats de France Interligues Jeunes sont considérées comme des Tournois P 250.

La phase finale est considérée comme un Tournoi P 500.

A l'issue de la phase, le Juge-Arbitre Padel saisit les résultats dans l'application Padel, en ordonnant toutes les équipes ayant participé de 1 à N.

Les points attribués, pour chaque joueur ayant pris part au moins à une rencontre lors de la phase interrégionale, sont les suivants :

- 6 à 9 joueurs ou joueuses de l'équipe Vainqueur : 250 points
- 6 à 9 joueurs ou joueuses de l'équipe 2^{ème} de poule : 175 points
- 6 à 9 joueurs ou joueuses de l'équipe 3^{ème} de poule : 120 points
- 6 à 9 joueurs ou joueuses de l'équipe 4^{ème} de poule : 90 points

Les points attribués, pour chaque joueur ayant pris part au moins à une rencontre lors de la phase finale, sont les suivants :

- 6 à 9 joueurs ou joueuses de l'équipe Vainqueur : 500 points
- 6 à 9 joueurs ou joueuses de l'équipe 2^{ème} de poule : 350 points
- 6 à 9 joueurs ou joueuses de l'équipe 3^{ème} de poule : 240 points
- 6 à 9 joueurs ou joueuses de l'équipe 4^{ème} de poule : 180 points



V.3. – LES CAHIERS DES CHARGES – CHTS DE FRANCE INTERLIGUES JEUNES



CHTS DE FRANCE INTERLIGUES JEUNES	Phase Inter-régionale à 3 ligues (6 équipes)	Phase Inter-régionale à 4 ligues (8 équipes)	Phase Finale (8 équipes)
Dates	A DETERMINER	A DETERMINER	A DETERMINER
Nombre de Pistes (1 seul site)	4	6	6
Homologation (par la FFT)	P 250	P 250	P 500
Juge-Arbitrage	JAP2 désigné et indemnisé par la Ligue organisatrice	JAP2 désigné et indemnisé par la Ligue organisatrice	JAP2 ou JAP3 désigné et indemnisé par la FFT
Arbitrage	Libre	Libre	Libre
Formule	Poules + TF	Poules + TF	Poules + TF
Format de jeu	A	A	A
Balles	3 balles neuves/match, fournies par la Ligue organisatrice	3 balles neuves/match, fournies par la Ligue organisatrice	3 balles neuves/match, fournies par la Ligue organisatrice
Kinésithérapeute	Obligatoire, payé par la Ligue organisatrice	Obligatoire, payé par la Ligue organisatrice	Obligatoire, payé par la Ligue organisatrice
Médecin	Non obligatoire	Non obligatoire	Non obligatoire
Médailles & Trophées	Médailles et/ou trophées fournis par la Ligue organisatrice	Médailles et/ou trophées fournis par la Ligue organisatrice	Médailles & trophées fournis par la FFT
Transport & Hébergement	A la charge des Ligues	A la charge des Ligues	A la charge des Ligues
Restauration au Club (payante)	A la charge des Ligues	A la charge des Ligues	A la charge des Ligues
Soirée (dîner)	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire, offert aux équipes par la Ligue organisatrice
Service Transport pendant la compétition	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire
Indemnité forfaitaire versée par la FFT à la Ligue participante *	<p><u>Par équipe métropolitaine :</u> [(Dist. Km A/R Ligue-Club x 0,10 €/km) + 100€] x 10 personnes</p> <p><u>Corse :</u> [250€/pers.+ Dist. Km A/R Toulon-Club / pers.] x 10 personnes</p> <p><u>DOM-TOM :</u> 800 € x 10 personnes</p>	<p><u>Par équipe métropolitaine :</u> [(Dist. Km A/R Ligue-Club x 0,10 €/km) + 100€] x 10 personnes</p> <p><u>Corse :</u> [250€/pers.+ Dist. Km A/R Toulon-Club / pers.] x 10 personnes</p> <p><u>DOM-TOM :</u> 800 € x 10 personnes</p>	<p><u>Par équipe métropolitaine :</u> [(Dist. Km A/R Ligue-Club x 0,10 €/km) + 100€] x 10 personnes</p> <p><u>Corse & DOM-TOM :</u> [(Dist. Km A/R Club Interrégion => Club Phase finale) + 100 € / pers.] x 10 personnes</p>
Subvention FFT à la Ligue Organisatrice	Oui	Oui	Oui





VI – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS, PAR PAIRES, 2022



VI.1 – LES DIFFERENTES PHASES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS



Les Championnats de France Seniors 2022 de Padel se décomposent en 2 ou 3 phases, en fonction de l'organisation propre à chaque Ligue.

- Le Championnat départemental, qualificatif pour le Championnat Régional. Cette phase peut être organisée par certains comités, mais est facultative. Les dates des phases départementales sont déterminées par les comités et les ligues (merci de bien vouloir contacter votre comité).
- Le Championnat Régional, qualificatif pour le Championnat de France, se déroulera, au choix de la ligue : le week-end des 18/19 juin, 25/26 juin, ou 2/3 juillet 2022.
- Le Championnat de France 2022 se déroulera en septembre ou octobre (*dates et lieu à confirmer en fonction du calendrier international à venir*)
32 paires féminines et 32 paires masculines participeront au Championnat de France.



VI.2 – LES REGLES DE PARTICIPATION



Les Championnats de France Seniors 2022 de Padel sont ouverts aux joueurs et joueuses :

- **de nationalité française,**
- **licenciés à la FFT pour le compte de l'année sportive 2022, et dont la date de rattachement de la licence répond aux conditions de délai fixées par la Ligue pour pouvoir participer au Championnat Régional,**
- **dont l'attestation de licence porte la mention « Compétition autorisée »,**
- **faisant partie de la catégorie d'âge 11 ans ou supérieure.**

A compter de 2022, pour participer à un Championnat départemental ou régional seniors par paire, et donc au Championnat de France en cas de qualification, les joueurs composant une paire n'ont plus l'obligation d'être licenciés au sein de la même ligue ; ils choisiront alors de participer au championnat régional de l'une ou l'autre de leurs deux ligues d'appartenance.

Attention : chaque Ligue détermine la date limite de prise de licence pour pouvoir participer au Championnat Régional et/ou Départemental.

Pour plus d'information, veuillez contacter votre ligue.



VI.3. – LES CAHIERS DES CHARGES – CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS PAR PAIRES



	Championnat départemental	Championnat régional	Championnat de France
Dates	Choix du Comité	18/19 ou 25/26 juin ou 2/3 juillet	A déterminer
Nombre de Pistes	Organisation Comité	Organisation Ligue	8 minimum
Homologation	P 250 (si 4 paires min.)	P 1000 (si 12 ou 24 paires min. F/H)	P 3000
Prize money	Non	Non	Non
Juge-Arbitre	JAP2 désigné et indemnisé par le Comité	JAP2 désigné et indemnisé par la Ligue	JAP2 ou JAP3 désigné et indemnisé par la FFT
Arbitrage	Libre	Libre	Finales / Arbitres indemnisés par la Ligue
Coaching autorisé	Oui	Oui	Oui
Formule	Organisation Comité	Au choix : TF 16 min. obligatoire	TF 32 (TMC)
Poids minimum	Open	Open	Open
Format jeu	A, B ou C ≤ 1/4 F A ou B ≥ 1/2 Finale	A ou B ≤ 1/4 F A ≥ 1/2 Finale	A
Balles neuves Epreuve principale	3 / match ≥ 1/2 F	3 / match	3 / match
Balles neuves matchs de Clt	Non obligatoire	Non obligatoire	Oui
Kinésithérapeute	Non obligatoire	Obligatoire	Oui (2 kinés), Indemnisés par la Ligue
Médecin sur place	Non obligatoire	Non obligatoire	Non obligatoire
Médailles & Trophées	Fournis par le Comité	Fournis par la Ligue	Fournis par la FFT
Hébergement	A la charge des joueurs	A la charge des joueurs	A la charge des joueurs (participation FFT)
Restauration au Club (payante)	Obligatoire, à la charge des joueurs	Obligatoire, à la charge des joueurs	Obligatoire, à la charge des joueurs
Soirée (dîner)	Non obligatoire	Non obligatoire	offerte aux participants
Service Transport	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire, organisation Ligue
Indemnité FFT par joueur	Non	Non	<u>Ligue métropolitaine</u> : (Dist. Km A/R Domicile-Club x 0,10 €/km) + 150€ <u>Corse</u> : (Dist. Km A/R Toulon-Club) + 300€.] <u>DOM-TOM</u> : 800€
54 Subvention FFT à la Ligue Org.	Non	Non	Oui



VI.4 – REGLES PARTICULIERES



Les Championnats départementaux sont catégorisés en P 250. Comme pour les Tournois, si moins de 4 paires participent à l'épreuve, celle-ci ne sera pas homologuée, mais une ou des paires pourront être qualifiées pour le Championnat régional.

Les Championnats régionaux sont eux catégorisés en P 1000. Comme pour les Tournois, le nombre minimum de paires requis doit être de 12 pour les Dames et de 24 pour les Messieurs pour que le Championnat soit réellement homologué en P 1000. Dans le cas contraire, le Championnat sera rétrogradé dans la catégorie correspondante au nombre de paires inscrites.

En tout état de cause, la Ligue qualifiera une paire pour les Championnats de France, et ce même si une seule paire s'est inscrite au Championnat régional.

Un joueur ne peut participer qu'à un seul Championnat Régional.

ATTENTION : les phases qualificatives départementales et le Championnat Régional étant qualificatifs au Championnat de France, la règle du « Lucky Loser » ne s'applique pas.



VI.5 – LE MODE DE QUALIFICATION



Pour chaque Championnat de France Seniors, féminin et masculin, la Ligue pourra qualifier une ou plusieurs paires.

Aussi, pour chaque épreuve, 32 paires seront qualifiées comme suit :

- 5 paires qualifiées d'office au classement de mars 2022 (qui paraîtra le mardi 1er mars 2022)
=> la FFT lancera un concours à la qualification d'office auprès des joueurs/ses
- 18 paires championnes de ligue directement qualifiées
- 7 paires repêchées
=> en fonction de la force des tableaux finaux de chaque Ligue (poids total des 8 meilleures paires), des places supplémentaires seront attribuées à certaines ligues. Le nombre de places supplémentaires attribué à chaque ligue déterminera le nombre de paires éventuellement repêchées pour chacune d'entre elles (*les modalités précises vous seront communiquées ultérieurement*)
=> les 7 paires repêchées seront déterminées en fonction des résultats obtenus lors des Championnats régionaux : 1^{ère} paire repêchée = paire finaliste, 2^{ème} paire = paire classée 3^{ème} du Championnat, et ainsi de suite (d'où l'importance que tous les matchs de classement aient été disputés).
- 2 Wild Cards à discrétion de la FFT : les demandes de WC sont à adresser par mail à la FFT, au plus tard 10 jours avant le début des Championnats de France : padel@fft.fr

⇒ *Le nombre final de paires repêchées dépend du nombre de WC utilisé*

⇒ *Le WO d'un joueur ayant participé au Championnat Régional entraîne automatiquement le WO de la paire.
Aucune recomposition de paire n'est possible.*



VI.6 – CLASSEMENTS PRIS EN COMPTE & DIFFUSION DES LISTES



- **Classements à prendre en compte :**

Le classement pris en compte pour déterminer les paires qualifiées d'office est celui du mois de mars 2022 ; certaines ligues préparant leurs Championnats départementaux et régionaux assez tôt dans l'année.

En revanche, le classement pris en compte pour déterminer les têtes de séries et établir le Tableau Final du Championnat de France sera celui précédant la compétition.

- **Diffusion des listes :**

Les ligues doivent communiquer à la FFT, au plus tard le lundi 4 juillet 2022, leurs 8 meilleures paires ayant participé au championnat ainsi que le classement des paires à l'issue du championnat régional (des formulaires spécifiques seront adressés aux ligues).

Pour chaque épreuve :

=> la liste des 5 paires qualifiées d'office sera communiquée aux ligues et aux joueurs/ses mi-avril.

=> la liste des 18 paires qualifiées (championnes de ligues), ainsi que des 7 paires repêchées seront diffusées et communiquées aux ligues et aux joueurs/ses fin juillet.



VI.7 - REMPLACEMENT D'UNE PAIRE WO



Plusieurs cas de forfaits peuvent se présenter.

Forfait d'une paire :

a. Avant la diffusion du Tableau :

Le nombre total de places attribué à chaque ligue restera immuable. Aussi, les repêchages se gèrent par ligue, et donc uniquement parmi le Classement final des paires ayant disputé le Championnat régional. Exemple : si une ligue dispose de 3 places au total, et qu'une paire déclare forfait (hors paires qualifiées d'office), la paire classée 4^{ème} du Championnat régional sera repêchée, puis la 5^{ème} en cas de nouveau WO, et ainsi de suite.

b. Après la diffusion du Tableau : aucun remplacement de paire ne sera autorisé. La paire sera déclarée forfait.

A noter que le forfait d'un joueur entraîne automatiquement le forfait de la paire.





VII – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS SENIORS 2022



VII.1 – ORGANISATION DES CHAMPIONNATS



Seuls les Clubs des Ligues métropolitaines, disposant au minimum d'une piste de Padel, peuvent participer aux Championnats de France Interclubs Seniors.

Deux Championnats de France sont organisés en 2022 :

- un Championnat de France Interclubs Seniors Dames :
- un Championnat de France interclubs Seniors Messieurs :
 - => 3 matchs par rencontre au format A / 6 joueurs/ses minimum
 - => Ordre des parties : double 2, puis double 1, puis double 3
 - => Le Capitaine d'équipe établit sa composition comme il l'entend avec les joueurs de son équipe, mais en respectant la « force » des paires. Les paires sont classées par ordre de poids : la paire la plus forte devant évoluer en position 1.

Chaque Championnat de France comprend :

- une division Nationale 1
- une division Nationale 2
- des Championnats régionaux avec une ou plusieurs divisions par Ligue, que l'on nommera : Régionale 1, Régionale 2, etc.
- et éventuellement des Championnats départementaux avec une ou plusieurs divisions par département, que l'on nommera : Départementale 1, Départementale 2 etc.

Attention : pour cette première année de lancement, un Club ne peut être représenté que par une seule équipe au sein de la Division Nationale 1. Pour les saisons suivantes, en fonction des montées, un club pourra avoir (au maximum) une deuxième équipe en Nationale 1.



VII.2 – STRUCTURE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS SENIORS MESSIEURS



=> Nationale 1 (Division catégorisée en P 2000)

- 16 équipes sélectionnées au poids sur toute la France métropolitaine
- Championnat disputé sous la forme d'un Tournoi Multi Chances
- Le Club vainqueur est déclaré Champion de France
- Les 4 Clubs classés 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} descendent en Régionale 1

=> Nationale 2 (Division catégorisée en P 1000)

- 16 équipes qualifiées suite aux Championnats Régionaux
 - √ 13 équipes championnes de ligue
 - √ 3 équipes repêchées selon la force du Tableau (les 8 meilleures équipes détermineront un poids moyen, et les 3 premières ligues sur toute la France pourront inscrire une équipe supplémentaire)
- Championnat disputé sous la forme de 2 Inter-régions (Conférences Est/Ouest) à 8 équipes chacune, sous la forme d'un TMC : les Clubs vainqueurs et finalistes de chaque Inter-région montent en Nationale 1.

=> Championnat Régional (Organisation à la discrétion des ligues):

- La division Régionale 1 est qualificative à la Nationale 2 et doit donc se jouer selon les mêmes règles sportives, à savoir 3 matchs au format A par rencontre. La R1 sera valorisée en P 500. Le Championnat régional peut comporter d'autres divisions dont l'organisation ainsi que leur valorisation sont à la discrétion de la ligue.
- Le Championnat Régional peut également comporter des phases départementales, avec une ou plusieurs divisions au sein de chaque département. La Départementale 1 sera valorisée au maximum en P 250 et pas mieux que la dernière division régionale. L'organisation du Championnat départemental est laissée à la discrétion du comité.



VII.3 – STRUCTURE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS SENIORS DAMES



=> Nationale 1 (Division catégorisé en P 2000)

- 8 équipes sélectionnées au poids sur toute la France métropolitaine
- Championnat disputé sous la forme d'un Tournoi Multi Chances
- Le Club vainqueur est déclaré Champion de France
- Les 2 Clubs classés 7^{ème} et 8^{ème} descendent en Régionale 1

=> Nationale 2 (Division catégorisée en P 1000)

- 16 équipes qualifiées suite aux Championnats Régionaux
 - √ 13 équipes championnes de ligue
 - √ 3 équipes repêchées selon la force du Tableau (les 8 meilleures équipes détermineront un poids moyen, et les 3 premières Ligues sur toute la France pourront inscrire une équipe supplémentaire)
- Championnat disputé sous la forme de 2 Inter-régions (Conférences Est /Ouest) à 8 équipes chacune, sous la forme d'un TMC : les Clubs vainqueurs de chaque Inter-région montent en Nationale 1.

=> Championnat Régional (Organisation à la discrétion des ligues):

- La division Régionale 1 est qualificative à la Nationale 2 et doit donc se jouer selon les mêmes règles sportives, à savoir 3 matchs au format A par rencontre. La R1 sera valorisée en P 500. Le Championnat régional peut comporter d'autres divisions dont l'organisation ainsi que leur valorisation sont à la discrétion de la ligue.
- Le Championnat Régional peut également comporter des phases départementales, avec une ou plusieurs divisions au sein de chaque département. La Départementale 1 sera valorisée au maximum en P 250 et pas mieux que la dernière division régionale. L'organisation du Championnat départemental est laissée à la discrétion du comité.



VII.4 – INSCRIPTION DES EQUIPES



Les Ligues doivent avoir validé leur organisation régionale au plus tard le 15 mars 2022

- Les Clubs souhaitant participer aux Championnats de France interclubs Seniors, Dames ou Messieurs, inscrivent leur(s) équipe(s) auprès de leur Ligue au plus tard le 15 mars 2022. Droit d'inscription 2022, par équipe = 48 €
- Un Club peut engager une ou plusieurs équipes masculines, mais également – et sans connexion aucune – une ou plusieurs équipes féminines
- Chaque Ligue, en fonction de la structuration de ses Championnats, décide du nombre d'équipes masculines et féminines qu'un Club peut engager
- Le 18 mars 2022 au plus tard, chaque Ligue envoie à la FFT les compositions de ses 16 meilleures équipes 1 masculines et 8 meilleures équipes 1 féminines (*addition des classements des 6 meilleurs joueurs ou joueuses avec l'impossibilité d'avoir deux équipes d'un même Club dans cette liste*)
 - => Les 16 meilleures équipes 1 masculines au plan national sont affectées à la Nationale 1 Messieurs
 - => Les 8 meilleures équipes 1 féminines au plan national sont affectées à la Nationale 1 Dames
 - => Toutes les équipes 1 non retenues disputeront le Championnat régional et/ou départemental, avec les équipes réserves inscrites par ailleurs auprès de leur Ligue



VII.5 – INSCRIPTION & PARTICIPATION DES JOUEURS



Listes des joueurs, au 15 mars 2022 :

- La liste est composée de 6 joueurs/ses, tous régulièrement licenciés ou rattachés au Club à la date limite d'inscription (licence portant le mention « Compétition autorisée »)
- Lors de l'inscription de ses équipes auprès de sa Ligue (pour rappel, date butoir : 15 mars 2022), deux conditions à remplir par le Club :
 - => Le poids total de l'équipe 1 (addition des 6 classements des joueurs) doit être meilleur (*donc inférieur numériquement*) que le poids total de l'équipe 2, et ainsi de suite entre les équipes 2 et 3, 3 et 4 etc.
 - => Le 4^{ème} joueur de l'équipe 1 ne peut en aucun cas être moins bien classé que le 1^{er} joueur de l'équipe 2, et ainsi de suite entre les équipes 2 et 3 etc.
- Les 4 premiers joueurs de l'équipe 1 ne pourront en aucun cas participer à une rencontre avec une équipe inférieure de leur Club
- Un joueur inscrit dans une équipe réserve (2, 3, 4...), peut participer à une ou plusieurs rencontres avec une équipe supérieure de son Club, sous réserve de respecter - le jour de la rencontre et si toutefois les deux équipes étaient amenés à participer au Championnat le même jour - les conditions énoncées précédemment.
- Un joueur participant à 2 rencontres avec une équipe supérieure restera rattaché à cette équipe.



VII.5 – INSCRIPTION & PARTICIPATION DES JOUEURS



Les Championnats de France interclubs de Padel sont ouverts à tout joueur, quelle que soit sa nationalité, régulièrement licencié (compétition autorisée) dans son club au 15 mars 2022.

Pour 2022, et tant que la licence Padel n'est pas effective informatiquement, plusieurs cas de figure :

- un joueur licencié dans un Club de Padel – et exclusivement Padel – ne pourra participer au Championnat de France par équipes que pour le compte de son Club Padel.**
- un joueur licencié dans un club de Tennis ne disposant pas de pistes de Padel, pourra s'inscrire dans une équipe d'un club de Padel ou de Tennis-Padel.**
- un joueur licencié dans un Club de Tennis-Padel pourra s'inscrire au Championnat de France par équipes :**
 - => soit pour le compte de ce Club,**
 - => soit pour le compte d'un autre club disposant de piste(s) de Padel**

En effet, un joueur peut être engagé en matchs par équipes Tennis avec un Club A, mais souhaiter jouer en matchs par équipes Padel avec un Club B.



VII.5 – INSCRIPTION & PARTICIPATION DES JOUEURS



- Un joueur non inscrit dans une des équipes du Club au 15 mars 2022, mais licencié pour ce Club à cette même date, pourra prendre part à une ou plusieurs rencontres d'une ou plusieurs équipes de son Club, toujours sous réserve des conditions énoncées précédemment.
- Un joueur inscrit dans une équipe d'un Club A au 15 mars 2022, mais ne prenant pas part aux rencontres de ce Club, ne pourra en aucun cas prendre part ultérieurement à une rencontre avec un autre Club.
- Un joueur inscrit dans une équipe du Club A au 15 mars 2022, qualifiée pour disputer la division Nationale 2 ou Nationale 1 à l'automne, mais devant changer de Club en début d'année sportive suivante pour des raisons tennistiques ou padelistiques, pourra participer au Championnat de France Interclubs pour représenter le Club pour lequel il s'était engagé au mois de mars.



VII.6 – CALENDRIER



Phase finale de Nationale 1, Dames & Messieurs :

=> Automne 2022 (dates et lieux à déterminer).

Phases interrégionales de Nationale 2, Dames & Messieurs :

=> Octobre ou novembre 2022 (dates et lieux à déterminer)

Chaque Ligue devra communiquer à la FFT le Club vainqueur du Championnat Régional (R1), Messieurs & Dames, au plus tard le 3 octobre 2022.



VII.7. – LES CAHIERS DES CHARGES – CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS SENIORS



	Championnat départemental	Championnat régional
Dates limite d'inscription	15 mars	15 mars
Droits d'inscription	48 € / équipe auprès du Comité	48 € / équipe auprès de la Ligue
Dates de la Compétition	Organisation Comité	Organisation Ligue
Formule Sportive	Au choix de l'organisateur (regroupements de Clubs conseillés)	Au choix de l'organisateur (regroupements de Clubs conseillés)
Homologation	D1 ≤ dernière division régionale & P 250 maximum Autres divisions = choix du Comité	R 1 = P 500 / Autres = choix de la Ligue
Format des Rencontres	Choix du Comité	R1 = 3 Messieurs ou 3 Dames / Autres Divisions = choix de la Ligue
Format des matchs	D1 = A / Autres Divisions = A ou B (choix du Comité)	R1 = A / Autres Divisions = A ou B (choix de la Ligue)
Prize money	Non	Non
Juge-Arbitre	JAP2 pour toute Division homologuée P 250 JAP1 pour toute Division homologuée P 100	JAP2 pour la R1 et toute Division homologuée P250 JAP1 pour toute Division homologuée P 100
Arbitrage	Libre	Libre
Liste des Joueurs	Gestion comité	Gestion ligue
Balles neuves	Oui, 3 Balles neuves pour chaque match par équipe, quel que soit le format et quelle que soit la Division	Oui, 3 Balles neuves pour chaque match par équipe, quel que soit le format et quelle que soit la Division
Changements de Balles	Non obligatoire	Non obligatoire
Kinésithérapeute	Non obligatoire	Conseillé pour la Phase Finale de R1
Médecin sur place	Non obligatoire	Non obligatoire
Médailles & Trophées	Fournis par le Comité	Fournis par la Ligue
Restauration au Club (payante)	Obligatoire, à la charge des joueurs	Obligatoire, à la charge des joueurs



VII.7. – LES CDC – CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS SENIORS

	Nationale 2	Nationale 1
Dates limite d'inscription	15 mars	15 mars
Droits d'inscription	0 € (montée de R1)	48 € / équipe auprès de la Ligue
Dates de la Compétition	A déterminer	A déterminer
Formule Sportive	Conférences Est/Ouest (8 équipes chacune) / TMC	TMC 8 pour les Dames / TMC 16 pour les Messieurs
Homologation	P 1000	P 2000
Format des Rencontres	3 matchs Messieurs ou Dames	3 matchs Messieurs ou Dames
Format des matchs	A	A
Prize money	Non	Non
Juge-Arbitre	JAP2	JAP2
Arbitrage	Libre	Finales
Liste des Joueurs	listes fermées à 8 pour les interrégions	Pré-liste à 6 joueurs au 15 mars Liste fermée à 8 pour la phase finale
Balles neuves	Oui, 3 Balles neuves par match, fournies par la ligue organisatrice	Oui, 3 Balles neuves par match, fournies par la ligue organisatrice
Changements de Balles	Non obligatoire	3 ^{ème} set
Kinésithérapeute	Obligatoire	Obligatoire
Médecin sur place	Non obligatoire	Non obligatoire
Médailles & Trophées	Fournis par la ligue organisatrice	Fournis par la FFT
Hébergement	A la charge des ligues	A la charge des ligues
Restauration au Club (payante)	Obligatoire, à la charge des joueurs	Obligatoire, à la charge des joueurs
Soirée (dîner)	Non obligatoire	Non obligatoire
Service Transport	Non obligatoire	Obligatoire, organisation Ligue
Indemnité FFT par équipe	<u>Par équipe métropolitaine :</u> [(Dist. Km A/R Club-Lieu Interrégion x 0,10 €/km) + 100 €] x 8 personnes <u>Corse :</u> [250 € / pers.+ Dist. Km A/R Toulon-Club / pers.] x 8 personnes	<u>Par équipe métropolitaine :</u> [(Dist. Km A/R Club-Lieu Interrégion x 0,10 €/km) + 100 €] x 8 personnes <u>Corse :</u> [250 € / pers.+ Dist. Km A/R Toulon-Club / pers.] x 8 personnes
Subvention FFT à la Ligue Organisatrice	Oui	Oui





VIII – AUTRES CHAMPIONNATS



VIII.1 – CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES PAR PAIRES



Les Ligues qui le souhaitent peuvent organiser des Championnats Régionaux Jeunes, dans les catégories suivantes : U12, U14, U16 et U18.

En fonction des effectifs, une Ligue peut regrouper naturellement deux catégories (ou plus).

Pour cette année, ces Championnats Régionaux ne déboucheront pas sur des Championnats de France Jeunes par paires, mais pourraient aider les ligues dans leur sélection pour les Championnats de France interligues par équipes.

Valorisation des épreuves :

- Phases départementales U12, U14, U16 & U18, Filles ou Garçons : P 100
- Phases régionales U12 & U14 : P 100
- Phases régionales U16 & U18 : P 250

(sous réserve naturellement d'avoir 4 paires minimum pour l'épreuve considérée)



VIII.2 – CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS PLUS PAR PAIRES



Les Ligues qui le souhaitent peuvent d'ores et déjà organiser des Championnats Régionaux Seniors Plus par paires, en catégorie 45 et 55 uniquement.

Pour cette année, ces Championnats Régionaux ne déboucheront pas sur des Championnats de France Seniors Plus, mais observons déjà le nombre de Championnats régionaux 45 et 55, Dames et Messieurs, qui seront organisés.

Si, par manque d'effectifs dans l'une ou l'autre des deux catégories, 45 ou 55, une Ligue souhaite n'organiser qu'un seul des deux Championnats Seniors Plus, elle peut naturellement le faire. Elle peut aussi décider d'organiser un Championnat 45 ans regroupant les deux catégories sportives.

Valorisation des épreuves (sous réserve du nombre minimum de paires requis) :

- Pour les Catégories 45, Dames & Messieurs:
 - o P 250 pour les phases départementales (facultatives)
 - o P 500 pour les Championnats Régionaux

- Pour les catégories 55, Dames & Messieurs:
 - o P 100 pour les phases départementales (facultatives)
 - o P 250 pour les Championnats Régionaux



VIII.3 – AUTRES CHAMPIONNATS INTERCLUBS



Certaines Ligues organisent des compétitions Interclubs Jeunes, Seniors ou Seniors Plus. Les Ligues établissent alors leur propre règlement.

La valorisation maximale qui pourra être retenue pour ces différentes compétitions est :

- o P 500 pour des interclubs Seniors**
- o P 250 pour des interclubs Jeunes ou Seniors Plus**

Des phases qualificatives peuvent naturellement être organisées, de catégorie inférieure.

La valorisation des différentes épreuves reste à la discrétion de la Ligue, en fonction des joueurs/ses participant.





IX – TOURNOIS DE PADEL FAUTEUIL



IX – TOURNOIS DE PADEL FAUTEUIL



Les Ligues qui le souhaitent peuvent organiser des Tournois de Padel Fauteuil.

Les règlements relatifs au Padel Fauteuil sont disponibles sur le lien ci-dessous (en espagnol) : <https://padelsilla.org/normativa-y-reglamento/>

Hormis quelques spécificités liées à l'utilisation du fauteuil (une balle de service directement sur le fauteuil adverse sera considérée comme let, changements de côté à la fin de chaque set ou à la discrétion du juge-arbitre en fonction des conditions de jeu...), deux rebonds sont autorisés (au total).

Les épreuves sont soit féminines, soit masculines, soit mixtes, et catégorisées en P 25 ou P 100 maximum (4 paires minimum par épreuve).

Afin de pouvoir établir un Classement spécifique Padel Fauteuil, merci de bien vouloir adresser vos états de résultats à la FFT : padel@fft.fr (cf. rubrique « Padel Fauteuil » sur le site fft.fr).

Le Classement Padel Fauteuil, pouvant donc comporter des Dames et des Messieurs, sera établi en tenant compte des barèmes habituels des P 25 & P 100.

Il sera publié sur le site fft.fr (rubrique Padel / Compétition) aux mêmes dates que les autres Classements.





Merci pour votre attention.

**Nous vous souhaitons d'excellentes
compétitions de Padel !**

